

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

La Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2015.

### **1-Marché-Aménagements paysagers du Parc de l'Hôtel de Ville**

Lors de l'ouverture des plis, le classement provisoire a été établi comme suit : (voir annexe 1)  
Il a été demandé aux entreprises COLAS et SENTOU de préciser certains prix, leurs offres présentant les caractéristiques d'offres anormalement basses. La commission des marchés s'est réunie le 18 décembre, à 14h30, pour donner son avis sur l'entreprise à retenir après analyse des offres par le maître d'œuvre.

La commission propose de retenir le groupement d'entreprises JEAN/RMPB, mieux-disant, pour un montant de 79 921,98 € HT. (voir annexe 2-Avis du Maître d'œuvre)

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

### **2- Subvention du Crédit Agricole pour la restauration des remparts**

Acceptation de la subvention de 4400 € versée par le Crédit Agricole.

## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Aménagement Paysager de la Place de l'Hôtel de Ville

Ouverture des plis : Lundi 30 novembre 2015 à 14h30

Montant prévisionnel des travaux: 96 950 € HT

Présents : Maître d'œuvre : N. LeFebvre

Commission des marchés : Y. Lagrenaudie, J. Jaurin, W. Graciat, N. Gobert, E. Verrin

No ordre d'arrivée	ENTREPRISE	PRIX HT	PRIX TTC	CLASSEMENT (provisoire)
1	Jean-Christien + RHP	79 921,98		3
2	SEURO	73 875,92		2
3	Eurovia	95 035,06		4
4	COLAS	67 717,31		1

**Rappel :** Critères d'attribution : 40% : prix des prestations  
60% : valeur technique de l'offre

18112  
à 14h30 analyses  
offres

Annexe 1 :

## NOTRE AVIS

Le contexte général de la commande publique fait tendre les offres financières vers le bas, il n'est donc pas complètement étonnant de constater de tels efforts. Le tableau et l'analyse ci-avant indiquent un avantage pour le groupement JEAN / RMPB, et une note correcte pour l'entreprise ELUROVIA. Toutefois, un effort financier donne l'avantage à l'offre du groupement JEAN / RMPB.

Les offres de SENTOU et de COLAS présentent de trop nombreuses variations de prix, confirmées par les sous-détails fournis, et ne permettront pas de garantir une bonne prestation. Ces offres anormalement basses ont été écartées de l'analyse.

Le tableau d'analyse des offres fait apparaître :

- un mémoire légèrement plus complet chez JEAN / RMPB
- une note financière de JEAN / RMPB supérieure à celle d'ELUROVIA, avec des prix qui restent cohérents, sans faiblesses ni sur-évaluation

**Nous proposons donc au Maître de l'Ouvrage de retenir l'offre du groupement JEAN / RMPB, qui est la mieux disante,** qui possède les compétences, les qualifications et les références pour mener à bien ce type de travaux.

Le Président et la Commission restent seuls juges du choix définitif de l'entreprise ou de la suite à donner.

Annexe 2 :